

Mis et Thiennot : "Ce dossier devrait vous brûler les mains" 📺



Les membres du comité de soutien, réunis place Saint-Michel, au moment où débutait la plaidoirie de Jean-Pierre Mignard.

Paris. La sixième requête en révision de l'affaire Mis et Thiennot a été présentée hier après-midi. Un complément d'enquête pourrait être demandé.

De notre envoyé spécial

L'an dernier, ils avaient eu le droit de s'installer avec banderole et photos géantes devant les grilles du palais de justice de Paris. Ce lundi, plan Vigipirate renforcé oblige, la cinquantaine de membres du comité de soutien Mis et Thiennot, se sont retrouvés place Saint-Michel, là où la statue du fameux saint Michel tente, depuis près de deux siècles, de terrasser le dragon.

Pas de dragon à quelques centaines de mètres de là. Mais, sur le coup de 14 h 30, un Jean-Pierre Mignard au mieux de sa forme. Le but de l'intervention du défenseur de Mis et Thiennot était connu avant même les premières paroles : il lui fallait trouver l'argumentation devant permettre l'acceptation, par la commission de révision des condamnations pénales, de la sixième requête en révision.

Pas d'éléments nouveaux ?

Annoncée publique dans un premier temps, l'audience s'est finalement déroulée en comité restreint : les avocats, M^e Mignard et son bras droit, Pierre-Emmanuel Blard ; cinq magistrats, l'avocat général, la femme et les deux fils de Gabriel Thiennot, ainsi que la présidente du comité de soutien, Helga Pottier, et le président d'honneur, Léandre Boizeau.

Pendant quatre-vingt-dix minutes et au fil des dix-huit pages d'une plaidoirie travaillée pendant des semaines, Jean-Pierre Mignard a tenté de convaincre les juges de l'iniquité faite à Gabriel Thiennot et Raymond Mis. « *Il a martelé que la justice ne pouvait considérer ces aveux acquis sous la torture, comme*

valables, affirme Léandre Boizeau. A plusieurs reprises, il a eu cette phrase très forte : " Ce dossier-là devrait vous brûler les mains ". »

Il faudra maintenant attendre plusieurs semaines avant de savoir si les juges ont été sensibles aux propos de Jean-Pierre Mignard. Note encourageante : au cours de son réquisitoire, l'avocat général a reconnu que les différentes décisions rendues dans l'affaire Mis et Thiennot, n'étaient pas satisfaisantes. Mais que les éléments nouveaux apportés lors de la présentation de cette sixième requête en révision, ne sauraient être suffisants.

à suivre

Encore un coup pour rien ? Pas sûr. L'avocat général a laissé la porte de l'espoir entrouverte. Il a en effet affirmé qu'il n'était pas opposé à un complément d'enquête permettant d'apporter la pièce manquante susceptible d'emporter l'adhésion des magistrats. Fait nouveau qui pourrait notamment porter sur le « riche » passé collaborateur et vichyssois du commissaire Daraud. Chargé de l'enquête, c'est lui qui avait dirigé les interrogatoires honteux de Mézières-en-Brenne.

Bruno Mascle